

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 9 août 2021**, à 19 h 30, en présentiel, à l'église de Saint-Ambroise-de-Kildare, située au 782, rue Principale, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Frédéric Bourgeois	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5

Était également présente :

Madame Jacinthe Mercier, secrétaire-trésorière adjointe

Était absent pour motif justifié :

Jean Lemieux District numéro 6

1. <u>Législation</u>

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

191-08-2021

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
- 1.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 807-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 2 261 000 \$ pour la construction d'une piste cyclable

2. Administration générale

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Office municipal d'habitation de Saint-Ambroise-de-Kildare – Approbation du budget 2021 révisé au 1^{er} juin 2021
- 2.3. Programmation des travaux dans le cadre de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023 – Approbation de la demande modifiée

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 3.1. Adoption du règlement 803-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter des normes pour les mini-entrepôts dans la zone 1-C-19

- 3.2. Avis de motion – Règlement 806-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter des zones à l'article 7.11.1 sur les matériaux de revêtement extérieur
- 3.3. Adoption du Second projet de règlement 806-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter des zones à l'article 7.11.1 sur les matériaux de revêtement extérieur

4. Loisirs et Culture

- 4.1. Demande d'émission d'une carte de crédit VISA pour la directrice des loisirs et de la culture (remplacement congé de maternité)
- 4.2. Demande de subvention au *Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec* pour le projet « Réaménagement de la bibliothèque municipale » – Autorisation
- 4.3. Demande de subvention au *Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec* pour le projet « Aménagement d'installations récréatives et sportives et réaménagement de l'entrée au parc du Chalet des loisirs » – Autorisation
- 4.4. Club de patinage artistique Les Étoiles d'argent – Tarification 2021-2022

5. Voirie

- 5.1. Travaux de réfection de la 61^e Avenue – Octroi du contrat
- 5.2. Travaux de réfection de la 61^e Avenue – Contrôle des matériaux – Octroi du contrat
- 5.3. Conception des plans et devis pour le raccordement du puits n° 7 à l'usine de production d'eau potable ainsi que la surveillance des travaux – Octroi du contrat
- 5.4. Déneigement des stationnements municipaux et des espaces publics, saisons 2021-2022 et 2022-2023 – Octroi du contrat
- 5.5. Embauche d'un journalier occasionnel supplémentaire au Service des travaux publics, parcs et immeubles
- 5.6. Généreux Construction inc. – Construction des infrastructures municipales du projet domiciliaire de l'entreprise 9318-8217 Québec inc. (rues des Feuillus et des Érables) – Certificat de paiement n° 5

6. VARIA

7. Période de questions

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021

M^{me} Audrey Robert, conseillère du district n° 2, se retire des discussions et de la prise de décision pour l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 puisqu'elle a un lien d'affaires avec le demandeur pour certains points à l'ordre du jour.

192-08-2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit adopté, comme présenté.

1.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 807-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 2 261 000 \$ pour la construction d'une piste cyclable

193-08-2021

M. Michel Dupuis, conseiller du district n° 3, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 807-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 2 261 000 \$ pour la construction d'une piste cyclable;

- dépose le projet de règlement 807-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 2 261 000 \$ pour la construction d'une piste cyclable.

Bien que, normalement, il n'y ait pas de vote sur la présentation d'un règlement, M. Gilles Perreault, conseiller du district n° 1, demande le vote pour ce point. Les conseillers ont voté majoritairement en faveur du projet de règlement, sauf M. Gilles Perreault qui est contre.

2. Administration générale

2.1. Approbation des comptes à payer et payés

194-08-2021

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe soumet la liste des déboursés pour la période du 6 juillet au 8 août 2021, pour un montant total de 405 790,92 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité), qu'elle a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 6 juillet au 8 août 2021, pour une somme qui totalise 405 790,92 \$.

2.2. Office municipal d'habitation de Saint-Ambroise-de-Kildare – Approbation du budget 2021 révisé au 1^{er} juin 2021

195-08-2021

ATTENDU la réception du budget 2021 révisé au 1^{er} juin 2021 de l'*Office d'habitation Au Cœur de Chez Nous*, dont fait partie l'OMH de Saint-Ambroise-de-Kildare;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité, dans le budget révisé, a augmenté à 5 054 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter la révision budgétaire 2021, en date du 1^{er} juin 2021, de l'*Office d'habitation Au Cœur de Chez Nous*, comme transmise par la *Société d'habitation du Québec*, faisant passer la contribution de la Municipalité à 5 054 \$ au lieu de 4 400 \$;
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à l'*Office municipal d'habitation Au Cœur de Chez Nous* et à la *Société d'habitation du Québec*.

2.3. Programmation des travaux dans le cadre de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023 – Approbation de la demande modifiée

196-08-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

ATTENDU QUE la Municipalité recevra une somme additionnelle de 369 618 \$, portant son enveloppe totale à 2 021 014 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 3- Que la Municipalité approuve le contenu de la demande modifiée et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, soit :

Priorités	Titre	Total (\$)
1	Branchement d'un puits	50 000 \$
2	Révision du plan d'intervention (Groupe FORCE inc.)	5 459 \$
2	Révision du plan d'intervention (Équipe Laurence)	1 365 \$
3	Remplacement d'une conduite de 75 mm par une de 150 mm sur Place Charles-Laporte	105 000 \$
4	Des Érables, rue	204 000 \$
4	8 ^e Avenue	79 000 \$
4	Préville, rue	87 000 \$
4	Des Œillets, rue	259 000 \$
4	Joanna, avenue	177 000 \$
4	7 ^e Avenue	82 000 \$
4	10 ^e Avenue	270 000 \$
4	4 ^e Avenue	95 190 \$
4	Place Charles-Laporte	156 000 \$
4	Piste cyclable	450 000 \$
	TOTAL	2 021 014\$

- 4- Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- 5- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- Que la Municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

3.1. Adoption du règlement 803-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter des normes pour les mini-entrepôts dans la zone 1-C-19

M^{me} Audrey Robert, conseillère du district n° 2, présente le règlement 803-2021.

197-08-2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de mettre à jour certaines dispositions de son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation référendaire relative au règlement 803-2021, dans le délai prescrit;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, avant la tenue de la séance, une copie du règlement intitulé « Règlement 803-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter des normes pour les mini-entrepôts dans la zone 1-C-19 »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 390-1991 est en vigueur depuis le 3 septembre 1991;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun que ces modifications soient apportées;

ATTENDU QUE ces modifications sont conformes au plan d'urbanisme en vigueur (règlement 386-1991);

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Règlement 803-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter des normes pour les mini-entrepôts dans la zone 1-C-19 soit adopté, comme présenté.

3.2. Avis de motion – Règlement 806-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter des zones à l'article 7.11.1 sur les matériaux de revêtement extérieur

198-08-2021

M^{me} Audrey Robert, conseillère du district n^o 2, donne avis de motion afin d'adopter, à la présente séance, le règlement 803-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter des normes pour les mini-entrepôts dans la zone 1-C-19.

3.3. Adoption du Second projet de règlement 806-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter des zones à l'article 7.11.1 sur les matériaux de revêtement extérieur

M^{me} Audrey Robert, conseillère du district n^o 2, présente le Second projet de règlement 806-2021.

199-08-2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de mettre à jour certaines dispositions de son règlement de zonage;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, avant la tenue de la séance, une copie du projet de règlement intitulé « Second projet de règlement 806-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter des zones à l'article 7.11.1 sur les matériaux de revêtement extérieur »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 390-1991 est en vigueur depuis le 3 septembre 1991;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun que ces modifications soient apportées;

ATTENDU QUE ces modifications sont conformes au plan d'urbanisme en vigueur (règlement 386-1991);

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 août 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Second projet de règlement 806-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter des zones à l'article 7.11.1 sur les matériaux de revêtement extérieur soit adopté, sans modification, comme présenté.

4. Loisirs et Culture

4.1. Demande d'émission d'une carte de crédit VISA pour la directrice des loisirs et de la culture (remplacement congé de maternité)

200-08-2021

ATTENDU QUE la directrice des loisirs et de la culture doit procéder à l'achat de matériel pour divers événements, et ce, dans de courts délais;

ATTENDU QUE la carte actuelle est émise au nom de M^{me} Alex-Ann Geoffroy et qu'elle a quitté pour son congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à la demande d'une carte VISA Desjardins pour la directrice des loisirs et de la culture (remplacement congé de maternité), M^{me} Jacinthe Dugré, avec une limite de crédit de 5 000 \$;
- 3- D'autoriser M^{me} Jacinthe Mercier, secrétaire-trésorière adjointe, à signer les documents inhérents à la demande, pour et au nom de la Municipalité;
- 4- De joindre copie conforme de la présente résolution au formulaire de demande du Service de carte Desjardins.

4.2. Demande de subvention au Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec pour le projet « Réaménagement de la bibliothèque municipale » – Autorisation

201-08-2021

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention au *Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec* pour le projet de réaménagement de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M^{me} Jacinthe Mercier, secrétaire-trésorière adjointe, à déposer une demande d'aide financière au *Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec* pour le projet « Réaménagement de la

bibliothèque municipale » et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires au dépôt de ladite demande.

4.3. Demande de subvention au Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec pour le projet « Aménagement d’installations récréatives et sportives et réaménagement de l’entrée au parc du Chalet des loisirs » – Autorisation

202-08-2021

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention au *Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec* pour le projet d’aménagement d’installations récréatives et sportives et le réaménagement de l’entrée au parc du Chalet des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D’autoriser M^{me} Jacinthe Mercier, secrétaire-trésorière adjointe, à déposer une demande d’aide financière au *Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec* pour le projet « Aménagement d’installations récréatives et sportives et réaménagement de l’entrée au parc du Chalet des loisirs » et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires au dépôt de ladite demande.

4.4. Club de patinage artistique Les Étoiles d’argent – Tarification 2021-2022

203-08-2021

ATTENDU les tarifs reçus du *Club de patinage artistique Les Étoiles d’argent* pour la saison 2021-2022 pour les frais de glace et d’association;

ATTENDU QUE les inscriptions auront lieu du 16 au 27 août 2021, selon les heures d’ouverture de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil a convenu d’un taux pour la participation financière de la Municipalité à 45 % pour l’ensemble des catégories;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D’octroyer une subvention municipale de 45 % pour les inscriptions au *Club de patinage artistique Les Étoiles d’argent*, pour la saison 2021-2022;
- 3- D’imputer la dépense au poste « Association patin artistique » (02-70192-999).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Jacinthe Mercier,
secrétaire-trésorière adjointe*

5. Voirie

5.1. Travaux de réfection de la 61^e Avenue – Octroi du contrat

204-08-2021

ATTENDU l'octroi du contrat de la conception des plans et devis pour les travaux de réfection de la 61^e Avenue et la surveillance des travaux à la firme *Parallèle 54 Expert Conseil*, par voie de résolution 073-03-2021;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le mercredi 4 août 2021, à 10 h;

Soumissionnaire	Montant avant taxes
Excavation Normand Majeau inc.	149 087,20 \$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	160 127,63 \$
BLR Excavation	177 615,86 \$

ATTENDU la recommandation de la firme *Parallèle 54 Expert Conseil*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Excavation Normand Majeau inc.*, au coût de 149 087,20 \$, plus taxes, pour la réalisation des travaux de réfection de la 61^e Avenue, conformément à la soumission;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Chemins » (23-04200-721).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Jacinthe Mercier,
secrétaire-trésorière adjointe*

5.2. Travaux de réfection de la 61^e Avenue – Contrôle des matériaux – Octroi du contrat

205-08-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la 61^e Avenue;

ATTENDU les soumissions reçues;

Soumissionnaire	Montant avant taxes
Les Services EXP inc.	7 105,00 \$
SOLMATECH inc.	6 079,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise SOLMATECH inc., au coût de 6 079 \$, plus taxes, pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la 61^e Avenue, conformément à la soumission;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Chemins » (23-04200-721).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Jacinthe Mercier,
secrétaire-trésorière adjointe*

5.3. Conception des plans et devis pour le raccordement du puits n° 7 à l'usine de production d'eau potable ainsi que la surveillance des travaux – Octroi du contrat

206-08-2021

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder au raccordement du puits n° 7 à l'usine de production d'eau potable;

ATTENDU l'offre d'honoraires professionnels de la firme *GBi Experts-Conseil inc.*, datée du 12 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à la firme *GBi Experts-Conseil inc.*, au coût de 17 500 \$, plus taxes, pour la conception des plans et devis pour le raccordement du puits n° 7 à l'usine de production d'eau potable ainsi que la surveillance des travaux, conformément à l'offre d'honoraires professionnels datée du 12 juillet 2021;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Aqueduc » (23-05200-725).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Jacinthe Mercier,
secrétaire-trésorière adjointe

5.4. Déneigement des stationnements municipaux et des espaces publics, saisons 2021-2022 et 2022-2023 – Octroi du contrat

207-08-2021

ATTENDU QUE le contrat pour le déneigement des stationnements municipaux et des espaces publics est échu;

ATTENDU l'offre de service de l'entreprise *Excavation Robert Roy et Fils inc.* pour les deux prochaines saisons hivernales, soit 2021-2022 et 2022 et 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Excavation Robert Roy et Fils inc.*, au coût de 9 250 \$, plus taxes, pour la saison 2021-2022, et de 9 500 \$, plus taxes, pour la saison 2022-2023, pour le déneigement des stationnements municipaux et des espaces publics;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Enlèvement de la neige – Contrats » (02-33000-443).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Jacinthe Mercier,
secrétaire-trésorière adjointe

5.5. Embauche d'un journalier occasionnel supplémentaire au Service des travaux publics, parcs et immeubles

208-08-2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare doit embaucher un employé journalier occasionnel supplémentaire au Service des travaux publics, parcs et immeubles;

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher M. Francis Marcotte;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour le 11 août 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M. Francis Marcotte, comme journalier occasionnel, au Service des travaux publics, parcs et immeubles de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, pour la période du 11 août au 15 octobre 2021, inclusivement;
- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu de la convention collective en vigueur à la Municipalité;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à M. Francis Marcotte.

5.6. Généreux Construction inc. – Construction des infrastructures municipales du projet domiciliaire de l'entreprise 9318-8217 Québec inc. (rues des Feuillus et des Érables) – Certificat de paiement n° 5

209-08-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise Généreux Construction inc. la réalisation des travaux de construction des infrastructures municipales des rues des Feuillus et des Érables, par voie de résolution 150-07-2019;

ATTENDU QUE M^{me} Marie-Pier Parent, ingénieure de la firme *GBi Services d'ingénierie*, recommande dans sa correspondance datée du 6 août 2021, de payer la somme de 114 823,09 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Généreux Construction inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De verser à l'entrepreneur *Généreux Construction inc.*, la somme de 99 867,88 \$, plus taxes, en paiement du certificat de paiement n° 5, conditionnellement à la réception des quittances;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement d'emprunt 772-2019 » (23-04001-721).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Jacinthe Mercier,
secrétaire-trésorière adjointe*

6. VARIA

6.1. Motion de félicitations et demande au MTQ – Voie de contournement (Route 343)

210-08-2021

ATTENDU les travaux de pavage réalisés par le ministère des Transports sur le tronçon de la voie de contournement (Route 343) appartenant à la Ville de Saint-Charles-Borromée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Michel Dupuis

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De transmettre des félicitations au ministère des Transports pour l'exécution des travaux de pavage sur le tronçon de la voie de contournement (Route 343) sur le territoire de la Ville de Saint-Charles-Borromée;
- 3- De demander au ministère des Transports de réaliser ces mêmes travaux sur la portion de la voie de contournement (Route 343) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, incluant l'intersection face à la 18^e Avenue ainsi que 800 mètres vers le sud sur la voie de contournement et 800 mètres vers l'ouest, sur la Route 343.

7. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 43.

François Desrochers
Maire

Jacinthe Mercier
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.